AI

Taille du fichier : 487KB.

HippoDocs Ouvrir

Six-Fours : un migrant sous OQTF avoue avoir dépecé et empalé un chat

Police & Réalités (https://policeetrealites.com/author/policeetrealites/) 25 septembre 2026

Un migrant sous OQTF de 32 ans a reconnu avoir tué et mutilé le chat Myrtille à Six-Fours. Détails de l'enquête, des aveux et des réactions locales.

(https://www.facebook.co
(https://www.instagram.c
(https://t.me/policeetrea
(https://www.tiktok.com/
(https://bsky.app/profile/
(https://x.com/PoliceRea

Saisissez votr Abonnez-vous

LES ARTICLES LES PLUS LUS

Légion d'honneur : le général Benoît Puga placé en garde à vue dans l'enquête sur des décorations suspectes (https://policeetrealites.com/2026/09/24/legion-dhonneur-le-general-benoit-puga-place-en-garde-a-vue-dans-lenquete-sur-des-decorations-suspectes/)

Chat empalé à Six-Fours : un migrant sous OQTF reconnaît avoir tué Myrtille

Un mois après la découverte macabre du corps mutilé de Myrtille, la chatte de quartier dont la mort avait profondément choqué Six-Fours, un homme de 32 ans a été interpellé et a reconnu les faits en garde à vue. Planifier Des Obsèques

Une interpellation express grâce à l'ADN

L'enquête a connu un dénouement rapide, relate Nice matin (https://www.nicematin.com/faits-divers/chat-depece-et-empale-a-six-fours-un-trentenaire-reconnait-les-faits-et-detaille-son-acte-de-cruaute-envers-myrtille-10729740). Jeudi matin, un migrant de 32 ans, sans domicile fixe et visé par une obligation de quitter le territoire français, a été extrait de la prison du Pontet pour être placé en garde à vue au commissariat de Sanary-sur-Mer. Selon une source proche du dossier, son ADN a été formellement identifié sur le collier de l'animal.

Élément troublant du calendrier : l'homme avait été libéré du centre de rétention administrative de La Seyne-sur-Mer la veille même des faits.

Retour sur une découverte macabre

Le 23 août dernier, des riverains avaient donné l'alerte au petit matin après avoir découvert le corps sans vie de Myrtille, dépecé puis empalé sur un piquet à proximité du collège Reynier, à Six-Fours. Grâce à une puce électronique, les secours avaient rapidement identifié l'animal, permettant à sa propriétaire de porter plainte dans la foulée.

Ce fait divers d'une rare violence avait déclenché une vague d'indignation dépassant largement le cadre local. Une pétition en ligne réclamant « justice pour Myrtille » avait recueilli plus de 36 000 signatures en quelques semaines.
Contacter Un Pénaliste

Un suspect déjà incarcéré pour violences

Le mis en cause était déjà détenu à la prison du Pontet, près d'Avignon, depuis début septembre. Selon une source proche de l'enquête, il y purge une incarcération pour des faits de violences avec arme, après avoir poignardé une personne dans le Vaucluse.

Face aux enquêteurs, il a admis avoir tué le chat au sein de la résidence Les Six Bastides « en lui brisant la nuque ». Il justifie son geste en expliquant avoir voulu « rendre service à une dame » qui le lui aurait demandé.

La mobilisation des autorités locales

Au lendemain des faits, le maire (RN) de Six-Fours, Frédéric Boccaletti, avait dénoncé « un acte de barbarie » n'ayant « pas sa place dans la ville ». Il salue aujourd'hui la réactivité des forces de l'ordre : « la mobilisation et le professionnalisme de la police nationale et municipale et des équipes du Centre de supervision urbain » ont permis d'aboutir rapidement à une interpellation.

L'édile appelle à une sanction exemplaire, estimant que cette affaire « rappelle l'utilité des moyens consacrés à la sécurité publique ». Localiser Une Prison

Une association se constitue partie civile

L'association Ch'amis pour la Vie, qui vient en aide aux chats errants de Six-Fours et La Seyne-sur-Mer, a salué le travail des enquêteurs et annonce vouloir se constituer partie civile. Elle entend « porter la voix de Myrtille », rappelant que l'animal n'était « pas seulement un chat » mais « un être vivant, aimé par sa famille, connu de tout un quartier ».

L'instruction judiciaire doit désormais déterminer les suites pénales réservées au suspect.

(Merci Yann Bourguignon)

Votre avis nous intéresse : rejoignez la communauté Police & Réalités et laissez un commentaire.

Un homme de 20 ans mis en examen pour le viol d'un bébé de 10 mois au Mans placé sous contrôle judiciaire (https://policeetrealites.com/2026/09/23/un-homme-de-20-ans-mis-en-examen-pour-le-viol-dun-bebe-de-10-mois-au-mans-place-sous-controle-judiciaire/)

Var : le cadavre d'une femme découvert dans une voiture lors d'un contrôle douanier sur l'A8 (https://policeetrealites.com/2026/09/22/var-le-cadavre-dune-femme-decouvert-dans-une-voiture-lors-dun-controle-douanier-sur-la8/)

Dubaï : les influenceuses Océane El Himer et Léa Mary placées en garde à vue (https://policeetrealites.com/2026/09/22/dubai-les-influenceuses-oceane-el-himer-et-lea-mary-placees-en-garde-a-vue/)

Charente : un couple condamné pour avoir agressé sexuellement leur fille dès les premiers mois suivant sa naissance jusqu'à ses 5 ans et diffusé les images sur internet (https://policeetrealites.com/2026/09/24/charente-un-couple-condamne-pour-avoir-agresse-sexuellement-leur-fille-des-les-premiers-mois-suivant-sa-naissance-jusqua-ses-5-ans-et-diffuse-les-images-sur-internet/)